

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1864.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre, au Département des Travaux Publics, un crédit spécial de 100,000 francs, pour l'extension des lignes et des appareils télégraphiques.

(Voir les N° 60 et 73 de la Chambre des Représentants)

Présents : MM. STIELLEMANS, Président; BARON OSY DE WYCHEN, DUC D'URSEL, HAROU, BARON MAZEMAN DE COUTHOVE, BARON DE WOELMONT, BARON DE LABBEVILLE, GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

Un crédit spécial de 100,000 francs est demandé par M. le Ministre des Travaux Publics afin de donner plus d'extension aux lignes télégraphiques et multiplier les appareils qui y sont employés.

Votre Commission a été unanime à reconnaître que cette dépense est non-seulement utile, mais aussi profitable, non-seulement au public qui en jouit, mais également au Trésor, puisque nous voyons dans l'exposé des motifs que l'établissement des télégraphes existant depuis treize années, a produit au Trésor public une somme de fr. 936,000 au delà de celle qu'a coûté l'établissement et l'emploi de ce moyen admirable de communication.

J'ai l'honneur, Messieurs, au nom de votre Commission des Travaux Publics, de vous proposer l'adoption du crédit de 100,000 francs demandé par le Projet de Loi qui vous est soumis.

Le Président,
H. STIELLEMANS.

Le Rapporteur,
GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL.